SAVON PARIS-MÉNAGE
pour le linge
Voirl les mérites de ce savon incomparable, et les avantages qu'il y a dans son emploi :
Economie de temps,
économie d'argent,
hygiène absolue,
armoires embaumées,
au parfum d'amandes.
Victor Vaissier, créateur des Savons du Congo.
Voir à la 5e page, 5e colonne, la liste des vendeurs du savon *Paris-Ménage*.

Chronique Locale

ROUBAIX

Ce numéro comprenant huit pages ne doit être vendu que CINQ centimes

LES EXAMENS DU CERTIFICAT D'ETUDES. — Samedi, ont continué les examens du certificat d'études, par les élèves des écoles des filles du canton Ouest, comprenant à Roubaix: l'Institut Sévigné, et les écoles des rues de Soubise, de l'Industrie, de Naples, les écoles des rues Kléber, Grande-Rue et de la Gare, à Croix et l'école de Wasquehal. 111 élèves se sont présentées, 105 ont été reçues. Les prix départementaux ont été obtenus par les élèves dont les noms suivent: Mlles Marguerite Dubus et Marguerite Gadenne, de l'école de la rue de Soubise, directrice, Mme Taisne, et Mathilde Dressen, de l'Institut Sévigné, qui toutes trois ont obtenu le même nombre de points.

Des mentions de dessin ont été accordées à Mlles Mathilde Dressen, Marie Collard et Cécile Declercq, de l'Institut Sévigné, Maria Dhooge, Marguerite Beck et Jeannette Vandenbossch, de l'école de la rue de Naples.

DANS L'ENSEIGNEMENT PRIMAIRE. — Par arrêté préfectoral en date des 16 et 18 juin, ont été promus de classe dans l'enseignement primaire : MM. Sagot, instituteur, rue Delezenne ; Delerue, rue du Moulin ; Picot, rue Pierre-de-Roubaix ; Dubois, boulevard d'Halluin ; Goslin, rue Decrème ; Lhomme, rue du Bois ; Boddaert, rue Brézin ; Huart, rue des Arts ; Denneulin, rue Decrème ; Dreumont, rue Turgot, qui ont été élevés de la 4e à la 3e classe de leur emploi.

MM. Mingon, rue du Bois ; Ringard, rue Degrême; Vilette, rue Archimède ; Seulin, rue Montaigne ; Pillon, rue Decrème ; Hazard, rue d'Hem ; Lamoureux et Margat, boulevard d'Halluin ; Dumez, rue Turgot ; Tourmay, rue d'Hem ; Cattœn, rue Ternaux ; Lemoine, rue Montaigne ; Marescaux, rue d'Oran ; Dandre, rue Delezenne ; Louis, rue d'Hem, qui ont été promus de 4e classe.

Mlle Druon, directrice de l'école maternelle, rue Blanchemaille, a été élevée à la 1re classe ; Mme Obin, directrice de l'école de filles, rue Saint-Antoine, passe de la 3e à la 2e classe ; Mmes Petit, rue des Champs; Sautière, rue de l'Industrie; Seulin-Labbe, boulevard de Strasbourg ; Thomas-Lambert, rue St-Vincent ; Normand, rue de Soubise ; Cornette-Montaigne, rue Pascal, sont promus de 4e classe.

Mlles Ducroquet et Delevoy, de la rue Saint-Vincent ; Glaize, de la rue Chanzy, ont été titularisées.

LE TRIDUUM EN L'HONNEUR DE SAINT-JEAN-BAPTISTE DE LA SALLE. — La seconde journée des fêtes organisées à l'occasion de la canonisation de Saint Jean-Baptiste de la Salle a attiré en l'église Saint-Martin une assistance très grande. A la grand'messe aussi bien qu'au salut, les cinq nefs étaient remplies de fidèles de tout âge et de toute condition pieux et recueillis.

C'est M. l'abbé Lepers, vicaire du Saint-Rédempteur, qui a célébré la messe, remplaçant M. Cattelain, le vénérable curé de cette paroisse. Il était assisté de MM. Hénin et Fournier, diacre et sous-diacre.

Il y avait dans l'assistance de nombreux écoliers venus pour prier le saint propagateur de l'enseignement primaire. Nous avons remarqué : une délégation du Petit Noviciat des Frères des Ecoles Chrétiennes d'Annappes, une délégation des élèves du collège, le demi-pensionnat Saint-Louis, les écoles Saint-Martin, Saint-Louis, Saint-François et Saint-Alexandre.

M. l'abbé Delille, curé du Sacré-Cœur, a prononcé un fort éloquent sermon. Dans une langue imagée il a fait le récit des fêtes de la Canonisation de Saint-Jean-Baptiste de la Salle, qui ont eu lieu à Rome le 24 mai et auxquelles il a assisté. Il y a vu, en regard des ruines du vieil empire païen, la magnifique efflorison des œuvres catholiques plus vivaces, plus prospères que jamais.

Le prédicateur a parlé également des pèlerins, nouveaux croisés, qui se rendent en foule à Rome, aux pieds du Souverain Pontife, mais la plus grande partie de son discours a été consacrée à glorifier le nouveau Saint et il l'a fait avec un rare bonheur.

Le salut, qui a été chanté à sept heures du soir, était présidé par M. l'abbé Debacker, curé de la paroisse Saint-Sépulcre. L'excellente chorale de St-Martin, sous la direction de M. Broquet, maître de chapelle a interprété avec sa perfection habituelle, tous les chants, notamment le « Laudate pueri » de Niedermeyer et le « Tantum ergo » de Newcome, dont les soli ont été chantés par MM. Broquet et Merchez.

Le R. P. Hage a continué le panégyrique de Saint-Jean-Baptiste de la Salle. Le récit émouvant qu'il a fait des vertus de son héros, a fortement intéressé, tout à la fois et édifié les fidèles. L'éloquent dominicain avait montré, vendredi soir, comment le saint fondateur de l'Institut des Frères des écoles Chrétiennes s'était préparé à sa mission. Aujourd'hui, il a décrit le caractère propre de cette œuvre, qui était l'organisation de l'enseignement primaire, ses moyens de conservation et de progrès et enfin les terribles épreuves que l'Institut, dès son berceau, eut à subir jusqu'à la mort de son fondateur.

Voici le programme de la dernière journée du triduum. A 7 h., messe de communion. A 10 heures, grand'messe célébrée par M. le chanoine Berteaux. La section chorale du Demi-Pensionnat St-Louis exécutera à grand orchestre la messe de canonisation, œuvre du Frère A. d. A. A l'issue de la messe, cantate en l'honneur du Saint. A 5 heures, vêpres et salut solennels, présidés par M. le chanoine Berteaux et chantés par la section chorale du Demi-Pensionnat St-Louis Panégyrique du Saint par le R. P. Hage.

A LA COMPAGNIE DES SAPEURS-POMPIERS. — Par décret présidentiel en date du 18 juin, M. Théodore Lepercq, sous-lieutenant au corps des sapeurs-pompiers de Roubaix, a été nommé lieutenant, en remplacement du lieutenant Delannoy, admis à la retraite. La reconnaissance et la présentation du nouveau promu auront lieu, le 14 juillet, au cours de la revue.

LA QUESTION DES TRAMWAYS. — Nous avons publié, hier, l'arrêté préfectoral ordonant une enquête publique concernant le projet d'extension du réseau des tramways de Roubaix.

Le 23 juin dernier, M. Henri Carrette, maire, avait adressé la lettre suivante à M. le Maire de Roubaix :

« Roubaix, le 23 juin 1900.

« Monsieur le Préfet,

« Dans sa séance du 25 avril dernier, le Conseil général du Nord a décidé sur le rapport qui lui était présenté par l'un de ses membres, M. Chatteleyn, « qu'avant de statuer sur la demande de prorogation ainsi que sur la demande de concession et de rétrocession (du réseau des tramways) présentée par la ville de Roubaix, il aurait été procédé à l'enquête prescrite par l'article 23 de la loi du 11 juin 1881, sur l'utilité du réseau à créer. »

» Je vous serais reconnaissant, Monsieur le Préfet, de vouloir bien hâter la mise à l'enquête ainsi ordonnée par le Conseil général.

» Cette procédure d'enquête est longue. Aux termes de l'article 6 du décret du 15 mai 1861, les pièces du dossier et les registres destinés à recevoir les observations doivent rester déposés pendant un mois à la Mairie de Roubaix. La commission a quinze jours pour recueillir les opinions qu'elle juge utile et donner son avis motivé. Il semble donc nécessaire que la commission d'enquête soit ouverte dans le plus bref délai, pour que la question puisse être soumise au Conseil général dans sa session d'août.

» La mise à l'enquête aura pour effet de permettre à ceux qui, sans la connaître suffisamment, ont critiqué la convention nouvelle intervenue entre la Compagnie et la commune, de produire leurs arguments et d'abandonner une polémique stérile pour une discussion documentée et de bonne foi.

» Cette mise à l'enquête immédiate répond, d'autre part, au sentiment que M. le Ministre des Travaux publics, a bien voulu me faire connaître. C'est d'autant plus évident que M. le Ministre était désireux de voir procéder à cette enquête, avant même la session d'avril du Conseil général. Enfin, le prompt accomplissement des formalités légales, en hâtant l'ouverture de chantiers importants, permettra d'utiliser un grand nombre de travailleurs atteints par la crise de chômage, qui préoccupe à bon droit les pouvoirs publics.

» Tout le monde à Roubaix et dans les communes voisines considère l'extension du réseau comme s'imposant et présentant la plus grande utilité. Aussi suis-je certain, Monsieur le Préfet, que vous ferez droit à notre demande en faisant procéder, dans le plus bref délai, à l'enquête décidée par le Conseil général, il y a déjà deux mois.

» Veuillez agréer, Monsieur le Préfet, l'assurance de mon respectueux dévouement.

» Le Maire,
» H. CARRETTE. »

LE TIRAGE DES PRIMES DE LA BOUCHÉE DE PAIN. — C'est ce matin à onze heures qu'aura lieu à l'Hippodrome, le tirage des primes offertes aux généreux souscripteurs, pour la saison 1899-1900. La souscription est close depuis vendredi soir, et une fois encore bien des retardataires ont été déçus, les carnets étant épuisés partout.

Le tirage sera précédé d'un concert très intéressant, dont plus loin le programme.

Afin de donner le plus de publicité possible au tirage des Primes, le Comité a mis les prix des places à la portée de toutes les bourses. Loges et fauteuils 1 franc ; pourtour 75 centimes ; premières galeries 50 centimes ; deuxièmes galeries 25 centimes. Dans de telles conditions, il y aura nombreuse assistance à l'Hippodrome roubaisien.

AU CIMETIERE. — La Mairie nous communique l'avis suivant :

« Le Maire de la ville de Roubaix informe le public que les terrains du cimetière communal désignés ci-après vont être repris et remis en vente par la Ville, savoir :

» 1° Les terrains concédés pour quinze ans et dont les actes sont expirés avant le 1er juillet 1900.

» 2° Les terrains concédés pour trente ans et dont les actes sont expirés avant le 1er juillet 1900.

» En conséquence, les personnes propriétaires d'épitaphes placées sur ces terrains sont priées de les faire enlever, avant le 10 août prochain, à défaut de quoi il y sera procédé d'office par des agents de la Ville et les matériaux seront emmagasinés, conformément à l'art. 62 du règlement du cimetière. Pour faire enlever les dites épitaphes, les intéressés devront en faire la demande par écrit à l'Administration municipale. Le Maire de la Ville de Roubaix disposera des épitaphes emmagasinées depuis un an si les intéressés ne les ont pas réclamées avant le 10 août prochain. »

UNE MESURE PRISE PAR LA COMMISSION DES LOGEMENTS INSALUBRES. — Pour donner suite aux plaintes nombreuses qu'elle a reçues depuis quelque temps, la commission des logements insalubres a donné l'ordre d'évacuer les maisons de la cour située rue de l'Epeule, 45. Les maisons seront démolies pour cause d'insalubrité.

LE CLASSEMENT DES RUES NABUCHODONOSOR, DU PROGRES ET CHARLEMAGNE. — Par arrêté préfectoral en date du 22 juin, les rues Nabuchodonosor, du Progrès et Charlemagne sont classées dans le réseau des voies publiques municipales de la ville de Roubaix. Le plan desalignements de ces rues seront déposés pendant un mois, au secrétariat de la Mairie, afin que les intéressés puissent en prendre connaissance.

TIERS-ORDRE DE SAINT-FRANÇOIS. — FRATERNIT EDES HOMMES. — Lundi 9 courant, auront lieu les réunions suivantes : la première à sept heures et demie précises du soir pour le Cercle d'études Léon XIII, la deuxième à 8 heures un quart pour les délégués et secrétaires paroissiaux.

SYNDICAT MIXTE DE L'INDUSTRIE ROUBAISIENNE. — Réunion. — La réunion du Bureau Syndical aura lieu le lundi 9 juillet, à 6 heures précises du soir, au siège du Syndicat, 22, rue de la Paix. Ordre du jour: Admissions dans le Syndicat, (dizaines libres), et dans la Société de Secours-Mutuels. — Questions diverses.

UNE DISTRIBUTION DE PRIX A L'INSTITUT TECHNIQUE ROUBAISIEN. — La distribution des récompenses aux élèves des cours du soir aura lieu, aujourd'hui, à 4 heures, dans une des salles de l'Institut. Tous ceux qui ont suivi ces cours sont invités à y assister. La fanfare « La Liberté » prêtera son concours à la cérémonie.

AU CERCLE POLYGLOTTE. — Le Cercle Polyglotte a tenu, vendredi soir, au café Pandore, son assemblée générale trimestrielle. Bon nombre de membres avaient répondu à l'appel de la commission organisatrise, témoignant ainsi de la vitalité toujours croissante du Cercle.

MM. Sartorius et Grouillon, ont été élus à une forte majorité, membres de la commission.

Après l'examen de différentes questions, notamment d'un projet d'excursion en août, le Cercle a ratifié par ses applaudissements l'envoi à Paris d'un délégué, pour assister au Congrès international de l'enseignement des langues vivantes.

Ce Congrès doit se tenir du 24 au 28 de ce mois, au Palais des Congrès et s'annonce comme devant être très important, par l'étude des questions qui y seront soumises.

La création de cercles polyglottes sera attentivement étudiée, et M. Duhamel, délégué, aura l'honneur de fournir un rapport sur le bon fonctionnement du cercle de Roubaix et sur les vantages que le commerce local peut en retirer.

Nous tiendrons nos lecteurs au courant des délibérations du Congrès international de Paris.

LA GREVE DES OUVRIERS CHAUDRONNIERS. — Au sujet de cette grève, nous avons reçu les deux communications suivantes, la première émanant des patrons, la seconde du Syndicat ouvrier ; voici d'abord celle des patrons :

« Messieurs les membres de la Commission du syndicat des ouvriers chaudronniers en cuivre de Roubaix-Tourcoing et les environs.

En réponse à la lettre de félicitations votées par le syndicat des ouvriers chaudronniers en cuivre, et parue dans l'édition du 8 du « Journal de Roubaix », les patrons chaudronniers en cuivre ont, en réunion de ce jour, décidé ce qui suit :

» 1° Qu'ils seraient désireux que le syndicat des ouvriers veuille bien les renseigner, par la même voie, sur nombre d'ouvriers chaudronniers en cuivre syndiqués qui, suivant le dire dudit syndicat, ont repris le travail dans les deux établissements de chaudronnerie y désignés, et le nombre qui y est employé particulièrement dans chacune de ces deux maisons.

» 2° Qu'ils maintiennent, dans son entier, les résolutions votées dans les réunions précédentes, et sont bien bien décidés à n'y rien changer.

» Ils préviennent le syndicat des ouvriers que, n'ayant pas commencé, contrairement à leurs dires, à faire de la polémique de presse, ils n'en feront pas davantage et ne répondront plus aux lettres que pourrait leur faire parvenir le syndicat des ouvriers.

» Roubaix, le 8 juillet 1900.

» Les patrons chaudronniers en cuivre soussignés : Antoine Fraignac fils, Roubaix ; Alphonse Deldicque, Roubaix ; Toilliez-Voreux, Tourcoing ; Debang Adolphe, Lys ; V. Mercier et Cie, Roubaix ; Dilhac-Campion, Tourcoing ; par procuration, Zingraff, Hem ; pour Veuve Bertrand, Leplat, Tourcoing ; Deldicque-Lerouge et fils, Roubaix ; Léopold Carré, Roubaix ; Mariage, Roubaix.

Voici la communication des ouvriers :

« Les ouvriers, réunis en assemblée générale, ont, à l'unanimité, voté des remerciements à M. Léopold Carré pour la lettre qu'il leur a fait parvenir, affirmant qu'il maintenait les conditions de travail beaucoup plus avantageuses que celles des autres maisons, ainsi que les suppléments d'heure beaucoup plus élevés que ceux de notre règlement. Les ouvriers de cette maison reprendront le travail dimanche matin. »

UN CONFLIT D'ATELIER. — Un commencement de grève s'est déclaré, samedi matin, dans le tissage de MM. Boulangé et Frégnac, rue Vernet 180 tisserands, sur 375 que compte l'établissement, ont cessé le travail parce que les gratifications accordées en compensation des mauvaises matières devaient être supprimées. A la suite d'une entrevue entre ouvriers et patrons, ces gratifications ont été maintenues et les ouvriers ont regagné l'atelier à une heure.

UN OUVRIER TOMBE D'UNE HAUTEUR DE DOUZE METRES. — Un ouvrier de Roubaix, Henri Coudec, a été victime, samedi matin, d'un assez grave accident :

Vers onze heures et demie, il était occupé pour le compte de M. Georges Pennel, dans une maison en construction du boulevard Gambetta. Se trouvant sur un échafaudage, à douze mètres de hauteur, il perdit soudain l'équilibre et tomba sur le sol. Transporté dans une maison voisine, il y reçut les soins de M. le docteur Desbonnet. Le manœuvre de maçon s'était luxé l'épine dorsale. Il fut transporté sur une civière à l'Hôtel-Dieu de Roubaix. Il est âgé de 36 ans et habite rue des Fossés, 17.

LES ACCIDENTS DU TRAVAIL. — Une bobineuse de l'établissement de MM. Henry Teruynck et fils, fabricants, s'est blessée au pouce de la main droite pendant son travail. M. le docteur Godefroy, qui a examiné l'ouvrière, Marie Cornille, âgée de 27 ans, demeurant rue du Bois, à Lys, lui a ordonné huit jours de repos.

— Fernand Lejeune, empaqueteur, âgé de 40 ans, demeurant rue de la Conférence, s'est blessé en soulevant une balle de laine. L'ouvrier qui est occupé au peignage de MM. Alfred Motte et Cie, a été l'objet des soins de M. le docteur Rousseau, qui lui a ordonné six jours de repos.

— Deux tisserands de l'établissement de MM. C. Lefebvre et Florent, boulevard Gambetta, ont été blessés pendant leur travail. Ce sont, Alfred Binot, âgé de 33 ans, demeurant rue de Gênes, qui s'est écrasé le bout du pouce de la main droite, et Louis Dandievel, âgé de 40 ans, demeurant rue de Carihem, qui a été blessé au pied droit par un crochet de métier jacquart. Tous deux ont été l'objet des soins de MM. les docteurs Druesne et Dispa, qui leur ont ordonné huit jours de repos.

— L'un des ouvriers de la teinturerie-apprêt de MM. Motte et Meillassoux s'est blessé au pied droit, en tombant. L'ouvrier, Arthur Delcourt, âgé de 15 ans, demeurant rue Bernard, cour Duquesnoy, devra subir un repos de quinze jours, prescrit par M. le docteur Godefroy.

— Un teinturier de l'atelier de MM. Charles et Alphonse Scrépel, a été brûlé au pied gauche par une éclaboussure d'eau chaude. M. le docteur Godefroy, qui a examiné le blessé, Victor Lepoutre, âgé de 17 ans, demeurant rue de la Tuilerie lui a ordonné quinze jours de repos.

— Un tourneur-mécanicien, Maxime Sauvage, âgé de 38 ans, demeurant rue de l'Alouette, travaillant pour le compte de MM. A. Denis et Benoist, teinturiers-apprêteurs, a été blessé au pied gauche par la chute du plateau de son tour. Il devra, d'après M. le docteur Derville, subir un repos de dix jours.

— Dans le même établissement, Camille Libert, âgé de 14 ans, aide-brosseur, demeurant rue du Tailleur, à Mont-à-Leux, s'est blessé à la cuisse gauche en glissant. M. le docteur Maes, de sa localité, lui a ordonné huit jours de repos.

— Un garçon de la brasserie « Union de Roubaix-Tourcoing », s'est fait une entorse au genou gauche en tombant. Le blessé, Florimond Debarge, âgé de 27 ans, demeurant rue Pierre-de-Roubaix, a été l'objet des soins de M. le docteur Delaître, qui lui a ordonné un repos de trois semaines.

— Henri Montagne, bâcleur, demeurant rue de Beaumetz, à Wattrelos, travaillant dans la filature de MM. Etienne Motte et Cie, s'est blessé au cou en tombant. M. le docteur Leplat, qui l'a examiné, lui a prescrit cinq jours de repos.

— Un scieur de long de l'atelier de construction de MM. Antoine Destombes et Cie, s'est fait des contusions en tombant sur un arbre. M. le docteur Derville qui a examiné le blessé, Jules Desmettre, âgé de 27 ans, demeurant au Petit-Tournai, à Wattrelos, lui a ordonné huit jours de repos.

— Une soigneuse de la filature de MM. Alfred Motte et Cie a été blessée à la main droite par les buffles de son métier. L'ouvrière, Céline Sturbaut, âgée de 17 ans, demeurant rue du Pile, devra subir huit jours de repos, prescrits par M. le docteur Godefroy.

— Emile Vèche, homme d'équipe à la gare de Roubaix-Wattrelos, s'est fracturé le bras droit dans la halle aux marchandises. Le blessé est âgé de 25 ans et habite rue de Saint-Quentin, il a été l'objet des soins de M. le docteur Leplat, qui lui a ordonné deux mois de repos.

— Un réunisseur de l'établissement des Fils d'Alfred Motte, fabricants, s'est coupé à la main droite, en soulevant une souple. M. le docteur Leplat, qui a donné les premiers soins au blessé, Louis Lagache, âgé de 19 ans, demeurant rue de Tournai, lui a ordonné quinze jours de repos.

NE MANGEZ que le beurre d'Oostcamp le meilleur le plus fin de tous les beurres. Rue du Bois, 13 et dépôts. Frais, le kilog. 3 fr. 50. Salé, 3 fr. Téléphone. On porte à domicile. 71020

POUR ÊTRE BIEN GANTÉ, allez « *Au Lys d'Argent* », *12, rue du Vieil-Abreuvoir* ; vous y trouverez le plus bel assortiment, au meilleur compte. *Gants*, belle qualité, glacés ou Suède, à partir de 1 fr. 95. — *Gants fil à tous les prix.* — Gants tannés.

Grand choix d'*Ouvrages de Dames* en tous genres : broderies, tapisseries, et toutes les fournitures pour leur exécution.

UNE MANDOLINE MONSTRE.— La mandoline n'avait jamais, jusqu'à présent dépassé la grandeur normale ; celle que nous avons vue hier dans les rues de Roubaix ne mesure pas moins de 2m50. Après informations nous avons appris que cet instrument sortait de la maison Coupleux, marchand de pianos, 5, rue Carnot, à Tourcoing, qui fait en ce moment, une exposition de mandolines italiennes et françaises, depuis 12 francs. Beau choix de pianos d'occasion. C'est à titre de curiosité que nous signalons cette réclame vraiment originale. 71128d

Pour l'achat d'un piano, adressez-vous de confiance, à la Maison Marcelli, 3, rue du Bois, Roubaix. 6715

LIQUIDATION. — Par suite de fin de bail, l'exmaison Pille, rue Blanchemaille, 154, liquide à 30 0/0 de rabais. 71124

Pianos. — Jonville-Lelong et Cie, 68, rue d'Inkermann, Roubaix, seuls représentants des pianos Gaveau. En magasin pianos de toutes factures. Harmoniums. 61430

CROIX

CERTIFICATS D'ETUDES. — Ecole du Centre, dirigée par M. Mathieu. Ont été reçus dix-huit élèves dont les noms suivent : Lecrinier Maurice, troisième prix départemental ; Béague Eugène, Béghin David, Debats Henri, Demeurisse Eugène, Depla Julien, Desbarbieux Gaston, Degouy Jean, Dhalluin Maurice, Dhaveloose Moïse, Fernandès Angel, Fremeaux Edmond, Lepers Henri, Lesot Fernand, Natalis Victor, Quesnoit Paul, Vandewalle Arthur, Warhem Marcel.

Ecole de garçons, rue Kléber : Clément Henri, Degrave Fernand, Degrave Maurice, Demaille Eloi, Gillo Albert, Navet Clément, Salembier Georges, Sory Georges, Spriet Louis, Vandevondèle Fernand, Vandamme Alphonse, Virey Gaston, Wardavoir Amand.

VOL D'UNE MONTRE. — Une fermière, Marie Rousseau, femme Vandenberghe, demeurant à la Verte-Rue, a déclaré, samedi, au bureau de police, qu'une montre en argent, valant 20 francs, lui avait été dérobée le 16 avril dernier. Depuis lors, ses soupçons s'étaient fixés sur une jeune fille qui était venue chercher, ce jour-là, du lait pendant l'absence de la fermière. La police, informée de cette circonstance, se mit aussitôt en quête et la jeune fille, Marie Rogier, fut retrouvée dans l'après-midi, au hameau du Mont-à-Leux. Elle a été amenée incontinent au commissariat, où elle a reconnu le vol dont elle était accusée. La montre a été remise à sa propriétaire.

PAROISSE SAINT-PIERRE. — Aujourd'hui, aux vêpres qui seront chantées, à trois heures, aura lieu l'érection de l'Association de la Garde d'honneur du Sacré-Cœur de Jésus. L'instruction sera donnée par M. le chanoine Mortreux. Les personnes qui désirent faire partie de l'Association peuvent se faire inscrire à l'école des Sœurs.

WASQUEHAL

MARAUDEURS SURPRIS. — Le jardinier, Omer Debock, garde-chasse de M. Félix Ernout, au hameau du Triez, a surpris, vendredi, cinq individus au moment où ils faisaient une cueillette de fraises et de groseilles. M. Debock les poursuivit, mais ne put les rejoindre ; toutefois il a reconnu l'un des maraudeurs et a pu donner son signalement à la police. C'est un jeune homme de 20 ans, habitant rue de Rome, à Roubaix.

LA DUCASSE DU HAMEAU DU TRIEZ. — A l'occasion de la ducasse du hameau du Triez, la permission de une heure est accordée à tous les débitants de la commune.

SITUATION NUMERIQUE DES ETRANGERS AU 30 JUIN 1900. — Allemands : hommes, 8; femmes, 5; enfants, 9; total, 22. — Belges : hommes, 907; femmes, 525; enfants, 1.023; total, 2455. — Hollandais : hommes, 2; femme, 1; total, 3. — Suisses : homme, 1; femme, 1; total, 2. — Total des étrangers : hommes, 918; femmes, 532; enfants, 1.032; total général, 2.482.

LANNOY

LE PROGRAMME DE LA FETE NATIONALE.—La Commission municipale des fêtes vient d'élaborer le programme de la fête nationale. Le voici : La fête sera ouverte le 13 au soir, par des salves d'artillerie. Le 14 à huit heures du matin, distribution de viande aux indigents. A 2 heures, rue de Tournai, revue passée par la municipalité, de toutes les sociétés de la ville. A 2 heures 1/2, dépôt de vieux. Ensuite, distribution de primes aux sociétés dont 15 membres au moins auraient assisté au cortège. A 4 heures 1/2, jeu du seau à la Porte-de-Lille. 4 heures 1/2 jeu de boule, dans le quartier du Vieux Soldat. Dans la rue Royale, carrousel vélocipédiques. Les amateurs vélocipédiques étrangers pourront y participer gratuitement, sous condition d'assister au cortège.

Un tir à la cible chinoise aura lieu rue de Tournai, à partir de 10 heures du matin. Il durera jusqu'au dimanche 15, à heures du soir.

La distribution des prix pour les jeux du samedi sera faite le même jour à 7 heures 1/2, salle de la Justice de Paix. A 6 heures du soir, concert sur la place de l'église par l'« Union musicale ». A huit heures du soir, illuminations des édifices publics et concert sur la Grand'place par la « Fanfare municipale » et l'« Orphéon de l'association d'anciens élèves ». (140 exécutants).

A neuf heures et demie, feu d'artifice sur la place de l'église. Bal public, immédiatement après, sur la Grand'Place.

Les habitants sont priés d'arborer le drapeau national et d'illuminer la façade de leur maison.

DEUX ACCIDENTS DE TRAVAIL. — Vendredi, à six heures du soir, un garçon brasseur, Edouard Guermonprez, âgé de 33 ans, était occupé à la brasserie de M. Mulle-Gadenne, rue de Tournai. En descendant d'un camion, il fit une chute, et se foula le pied. Il en est résulté une entorse. M. le docteur Parmentier qui lui a donné des soins lui a prescrit dix jours de repos.

Une épeleuse, Blance Delrenx, âgé de 15 ans 1/2, occupé à la fabrique de couvre-lits de la rue St-Jacques, a eu le bras droit pris au boîchon d'une broche de cantière, et a été contusionnée. M. le docteur Parmentier a prescrit à la blessée un repos de dix jours.

UNE VITRINE DEFONCEE. — Vendredi dans la soirée, un domestique, Henri Régniez, âgé de 40 ans, demeurant à Bouchieu, passait avec un attelage, dans la rue de Roubaix. Il était en état d'ivresse. En passant devant la demeure de M. Henri Joly, marchand de jouets, sa voiture accrocha une petite voiture qui se trouvait sur la devanture, la brisa, et du même coup, défonça la vitrine du magasin.

L'agent de police Decourrelle fut averti, et mit du violon municipal Régniez, qui fut relâché, samedi matin, lorsqu'il fut en état de continuer son chemin. Les dégâts occasionnés par cet accident, se montent à une trentaine de francs. Un accord a eu lieu pour la réparation du dommage. Toutefois le domestique s'est vu dresser procès-verbal pour ivresse.

LYS

LES OBSEQUES DE M. LAGNEAU, PHARMACIEN, A CARVIN. — Samedi matin ont eu lieu à Carvin, son pays natal, les obsèques religieuses de M. Lagneau, pharmacien à Lys, et délégué cantonal, dont nous avons annoncé la mort. Le cercueil était arrivé de Lille, à huit heures du matin et est resté à la gare jusqu'à six heures, heure à laquelle le clergé de la paroisse est venu faire la levée du corps. Le deuil était conduit par le neveu du défunt. Les coins du poele étaient tenus par MM. Wartel, docteur en médecine à Lys, Monier, directeur d'école à Hem, Fontaine, directeur d'école à Lannoy, et Eloir, docteur en médecine à Hem.

Dans l'assistance, on remarquait plusieurs instituteurs et institutrices du canton de Lannoy. L'inhumation a eu lieu au cimetière de Carvin.

FLERS-BOURG

UN CARROUSEL AU BENEFICE DES PAUVRES. — Un grand carrousel attelé, aura lieu dimanche 15 juillet à Flers-Bourg, au bénéfice des pauvres. Il y aura 200 francs de prix répartis comme suit : 1er prix, 40 fr ; 2e, 30 ; 3e, 25 ; 4e, 20 ; 5e, 15 ; 6e, 10 ; 7e, 10 ; 8e, 5 ; 9e, 5 ; 10e, 5 ; 11e, 5 ; 12, 5 ; nombreuses primes. Trois primes en espèces seront tirées au sort entre les voitures ayant participé au cortège. Le carrousel aura lieu au bourg. La liste d'inscription des coureurs sera ouverte chez M. Lavaipre Delattre, estaminet de la « Réconciliation » à Marcheneles, à partir de 2 heures. Le départ du cortège aura lieu à 3 heures très précises. L'inscription pendant la durée du carrousel se fera à l'estrade de la commission. La mise des coureurs est fixée à un franc. Les concurrents accompagnés d'un commissaire chargé de l'allure au trot du cheval, parcourront la distance désignée. Les coureurs devront remettre les bagues suspendues à la lance, entre les mains de la commission. Les voitures à quatre roues ne seront pas admises. Chaque coureur pourra prendre plusieurs mises. Tout coureur qui sera pris frandant au aidant à la fraude, sera immédiatement disqualifié. La commission décline toute responsabilité en cas d'accidents. Après le carrousel grand bal.

LEERS

ARRESTATION D'UN INCENDIAIRE PRESUMÉ. — Un vagabond, disant s'appeler Mathon Charles, a été arrêté, samedi matin, sur le territoire de Lys, par des douaniers de la brigade de Leers, de poste au Charron, comme l'auteur présumé de l'incendie de la ferme de M. Frédéric Dewaele, cultivateur au hameau de la Mottelette, à Leers.

Le malheureux, vêtu d'une misérable façon, aurait laissé échapper des paroles imprudentes qui le firent supposer coupable et amenèrent son arrestation. Cependant il paraît tout à fait déséquilibré, a des réponses incohérentes, et il est bien possible qu'il n'a pas commis le crime qu'on lui impute.

Pour plus de sûreté, il a été remis à la gendarmerie de Wattrelos qui le mettra à la disposition de M. le procureur de la République, pour être poursuivi pour vagabondage et interrogé sur l'incendie en question. Cette arrestation a provoqué, on le conçoit, une vive curiosité et la foule qui voyait, en Mathon, le criminel incendiaire, se portait sur son passage.

UN ANE EN PROMENADE. — S'ennuyant à brouter l'herbe du jardin, dans lequel il paissait en liberté, l'âne de M. Jean Derache, cultivateur au Colombier, franchit la haie et, à travers champs, partit au hasard. On crut qu'il avait été volé et dame police était déjà avertie, quand, à la ferme, on apprit que l'animal avait été rencontré dans les rues de Roubaix et dirigé sur l'abattoir, où il a été réclamé, pour être réintégré dans son enclos.

LES JOYEUX CYCLISTES. — La société des Joyeux Cyclistes, dont le siège est chez M. Druon, cabaretier, se réunira, à son local, aujourd'hui, à onze heures du matin, pour prendre des dispositions en vue de sa participation au cortège du 14 juillet.

TRESSIN

UNE CEREMONIE PATRIOTIQUE a eu lieu, dimanche, à Tressin. Les anciens militaires de cette commune faisaient bénir leur drapeau.

A trois heures, a eu lieu, au siège de la société, à l'estaminet Cruez, la réception des sociétés suivantes : la musique et les sapeurs-pompiers de Chéreng, les anciens militaires d'Annappes, de Willems et d'Anstaing. Les vins d'honneur ont été offerts, puis tout le monde s'est rendu à l'église en cortège. Les sociétés, drapeaux déployés, se sont placées dans le chœur.

La municipalité tout entière assistait à la cérémonie. Après le sermon tout patriotique donné par un prêtre étranger, a eu lieu la bénédiction du drapeau, suivie de la bénédiction du Saint-Sacrement.

Après la cérémonie, les sociétés se sont reformées en cortège et ont parcouru les rues du village dont toutes les maisons étaient pavoisées. La fête s'est terminée au siège de la société le plus gaiement du monde.

Communications

LES PROVOYANTS DE L'AVENIR (Société civile de retraites). — La recette de la 127e section s'élève à 1.451 fr. pour un effectif de 1.248 membres dont 2 nouveaux. Situation générale de la société au 30 juin 1900 : Capital insaisissable. 30.642.373 francs ; sociétaires, 260.290 ; sections, 1.383. — Les recettes se font le premier dimanche de chaque mois, de dix heures du matin à midi, au siège de la section, Hôtel des Pompiers, Grande-Place. Age requis, 15 ans accomplis au 1er janvier 1900. Cotisation, 1 franc par mois.

FANFARE DU CENTRE. — Les membres de la « Fanfare du Centre » sont priés de se rendre, dimanche 8 courant, à la répétition générale des morceaux à exécuter au concert du jeudi 12 courant, à l'Hippodrome. On commencera à onze heures précises, pour permettre à la « Cœcilia » de faire sa répétition générale, à midi, des morceaux imposés au grand concours de Paris.

CLUB PEU BANAL. — Aujourd'hui, à deux heures et demie, réunion au local, 111, Grande-Rue. Sortie avec une autre société. Insigne et cravate blanche.

WATTRELOS. — La commission de la « Renaissance Chorale » prie les sociétaires d'assister à la répétition générale, le dimanche 8 courant, à trois heures précises du soir, au local, chez M. G. Hochin, à la Martinoire. Répétition des chœurs pour le 14 juillet. Communication importante.

Voir à la 7e page, l'annonce du PALAIS DES NOUVEAUTES, eau de cologne à 3 fr. 95 le litre. 70111

Pour l'Exposition, la fabrique **SOYEZ Père, coin de la rue Faidherbe, à Lille,** met en vente un choix considérable de malles, valises, sacs à la main, à des prix exceptionnels. La maison se charge des réparations. 47750—52430

Si vous voulez que l'on vous pose des dents dans la perfection, adressez-vous à M. POLACK, dentiste, rue d'Inkermann, 56, les mardis et vendredis, de 2 à 5 heures. Tous les travaux sont garantis. 58125—4892

LE ROI DES CAFÉS, le plus hygiénique, le plus économique, qualité extra, mélange spécial. Médaille d'or. — Adopté par l'armée. — En vente, gros et détail, 68, rue de l'Epeule, et 206, rue des Arts, Roubaix. 57651

Ameublements. — (Voir aux annonces l'avis du « Berceau d'Argent. » 527068

Œufs garantis frais, rue du Bois, 13.

SAVONS DE TOILETTE EXTRA FINS
Vente au kilogramme
Vente exceptionnelle de savons extra fins, défraîchis légèrement, de la fabrication de la *Savonnerie du Congo;* article coûtant 12 francs la douzaine de savons, vendus au rabais au prix de **5 francs 20 centimes le kilog.**, octroi compris.
L. Moisseron, *mercerie, 16, rue de Mouvaux, à Roubaix*, seul vendeur-dépositaire pour les savons défraîchis au kilogramme de la maison *Victor Vaissier, Savonnerie du Congo.*

WATTRELOS

UNE NOUVELL